

# Perpétuité pour Messieurs Ngenzi et Barahira

Publié le 6 juillet 2018 sur le site d'Ibuka France



Après deux mois de procès, le verdict est tombé **ce**

**Vendredi 6 juillet 2018:** Octavien NGENZI et Tito BARAHIRA sont tous les deux reconnus coupables de génocide et de crime contre l'humanité. Ils sont condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité. Vous trouverez ci-joint la feuille de **motivation** ainsi que **l'arrêt crimel** de cette décision du 6 juillet 2018. **Attention, une fois ouvert, il faut cliquer encore sur chaque fichier pour voir l'intégralité du document.**

---

Se sont constituées parties civiles dans ce procès:

CPCR

SURVIE

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (L.I.C.R.A.)

Ibuka France

Communauté Rwandaise de France



**Pour plus d'informations et les comptes rendus d'audiences, veuillez consulter le site du CPCR, ICI**

---

<https://www.ibuka-france.org/perpetuite-pour-ngenzi-et-barahira/>